

Département
Des ARDENNES

=====
ARRONDISSEMENT
de
CHARLEVILLE-
MÉZIÈRES

Conseillers de la Communauté
en exercice : 44

EFFECTIF LEGAL : 44

Certifié affiché à la porte de la
Maison de la Communauté

Le 13.07.2023

Convocation faite

Le 29.06.2023

ARRÊTÉ n° 2019-643 de Monsieur le PRÉFET
des ARDENNES du 08.10.2019

EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil de
Communauté Ardenne rives de Meuse

Séance du 05 juillet 2023

L'an deux mil vingt-trois, et le mercredi cinq juillet à dix-huit heures et trente minutes, les membres du Conseil de Communauté Ardenne rives de Meuse, régulièrement convoqués, se sont réunis, au nombre prescrit par la Loi, dans une salle de la Maison de la Communauté, en session ordinaire de 2023, sous la présidence de Monsieur Bernard DEKENS, Président de la Communauté de Communes.

Délibération
N°2023-07-124

Décision Modificative n°1
sur le Budget Annexe
Locations Immobilières TVA
pour 2023

Étaient présents : MM. Richard CHRISMENT, Fabien PRIGNON, M^{me} Valérie D'AMARIO (Suppléante de M^{me} Virginie ROGISSART), MM. Richard DEBOWSKI, Mathieu SONNET, M^{me} Liliane PASSEFORT, M. André ESCOBAR, M^{me} Magali CAPLET, MM. Eric GUERINY, Robert ITUCCI, M^{me} Angélique WAUTOT, M. Claude WALLENDORFF, M^{me} Jennifer PECHEUX, M. Gérard DELATTE, M^{me} Frédérique CHABOT, MM. Dominique HAMAIDE, Antoine DI CARLO, Eric VISCARDY, Jean-Claude JACQUEMART, Bernard DEFORGE, Jean-Claude GRAVIER, M^{mes} Dominique FLORES, Isabelle BODART, Evelyne DEVOUGE (Suppléante de M. Joël BOUCHER), M. Daniel DURBECQ, M^{me} Brigitte DUMON, M. Jean GUION, M^{me} Evelyne LAHAYE, M. Gérald GIULIANI, M^{me} Laure BARBE, MM. Jacky DEVIN, Fabien BONFILS, Jean-Pol DEVRESSE (à partir du point n°2023-07-119), M^{mes} Sandrine GUMEZ, Angéline COURTOIS.

Absents excusés : MM. Hervé FRANCOTTE (pouvoir à M. Jean-Pol DEVRESSE), Jean-Marie BARREDA (pouvoir à M. Jean-Claude JACQUEMART), M^{mes} Virginie ROGISSART (Représentée par M^{me} Valérie D'AMARIO), Isabelle FABRE (pouvoir à M. Antoine DI CARLO), MM. Sébastien PAULET (pouvoir à M. Bernard DEKENS), Philippe RAVIDAT (pouvoir à M. Mathieu SONNET), Joël BOUCHER (représenté par M^{me} Evelyne DEVOUGE), M^{me} Laëtitia COMPAGNON (pouvoir à M. Fabien BONFILS), MM. Jean-Pol DEVRESSE (jusqu'au point n°2023-07-118), Jean-Luc GRABOWSKI (pouvoir à M^{me} Angéline COURTOIS).

M. Daniel DURBECQ, en conformité avec l'article L.2121-15 du CGCT, a été désigné par le Conseil de Communauté pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'il a accepté.

Le quorum étant atteint, le Conseil de Communauté peut valablement délibérer.

Vu sa délibération n°2023-04-067 du 11 avril 2023, approuvant le Budget Primitif Annexe Locations Immobilières TVA pour 2023,

Considérant la nécessité d'ajuster les crédits entre les sections et les comptes en fonction des dépenses réalisées, notamment d'ajuster les crédits supplémentaires pour la friche PORCHER (1) et ELECTROLUX (2),

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à la majorité :

Abstention : M. Claude WALLENDORFF

* **approuve** la Décision Modificative n°1 sur le Budget Annexe Locations Immobilières TVA pour 2023 de la Communauté, présentée comme suit :

Section de fonctionnement					
Dépenses			Recettes		
Intitulé	BP	DM 1	Intitulé	BP	DM 1
Chapitre 011 : Charges à caractère général			Chapitre 74 : Dotations, subventions et participations		
c/61521 : Terrains (1)	3 800,00	21 000,00	c/74751 : GFP de rattachement	3 457 945,12	36 000,00
023 Virement à la section d'investissement	3 755 554,63	15 000,00			
TOTAL		36 000,00	TOTAL		36 000,00

Section d'investissement					
Dépenses			Recettes		
Intitulé	BP	DM 1	Intitulé	BP	DM 1
Chapitre 20 : Immobilisations incorporelles			021 : Virement de la section de fonctionnement		
c/2031 : Frais d'études (2)	0,00	15 000,00		3 755 554,63	15 000,00
Chapitre 21 : Immobilisations corporelles					
c/2135 : Instal .géné. agencements, aménagements des constructions (1)	5 069,00	14 200,00			
Chapitre 23 : Immobilisations en cours					
c/2313 : Constructions (1)	15 690 000,00	-14 200,00			
TOTAL		15 000,00	TOTAL		15 000,00

Pour extrait conforme

Le Président
Bernard DEKENS

